

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 25 septembre 2023 à 19H30

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER,
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA
KABENA, Sabine CORNELIUS, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Nino MANZINI, Laurent LAUVAUX, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers
Communaux.

Objet n°26 - Question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative au Chalet du Patro Sainte Jeanne d'Arc.

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative au Chalet du Patro Sainte Jeanne d'Arc.

Une enquête publique a été organisée concernant le projet de l'ASBL Enseignement Catholique Diocésain de construire un nouveau bâtiment sur la parcelle cadastrée Braine-le-Comte 1 div section H n°302n.

Bien que le développement d'un établissement scolaire est toujours une bonne chose, il apparaît que cela risque d'avoir des conséquences sur l'organisation d'un de nos mouvements de jeunesse, à savoir, le Patro.

En effet, en 1975, un chalet a été installé, sur cette parcelle, par l'abbé Franken pour le compte du Patro avec l'accord des sœurs directrices et de l'évêché, propriétaires du terrain à l'époque. Depuis cette date, l'occupation de ce chalet n'a jamais été remise en cause.

Ayant été élève au sein de cette école et, participant à bon nombre d'activités organisées par le Patro, j'ai pu constater que ce chalet était essentiel pour, notamment, la section des filles.

Or, le projet introduit par l'ASBL Enseignement Catholique Diocésain entraînera la destruction dudit chalet.

Nous le savons, les mouvements de jeunesse participent au développement et à l'épanouissement de nos jeunes badois et il y a lieu de les soutenir tant que faire se peut.

Dès lors, pourriez-vous répondre aux questions suivantes :

- Le Patro a-t-il été associé au projet ?
- Une solution est-elle envisagée en interne pour leur réserver un local particulier ?

- La ville peut-elle intervenir pour permettre au Patro de conserver ce chalet ou, éventuellement, avoir un nouvel endroit où se réunir ?
- Nous savons que le Patro a déjà dû investir de sérieuses sommes d'argent pour rénover leur local rue Père Damien, est-il envisageable de permettre à la section fille de ne pas devoir mettre la main au portefeuille pour conserver un local ?

D'avance je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question

Selon nous, le patro a été mis au courant bien trop tard du projet et a été mis devant le fait accompli dans l'ébauche du 2e dépôt de permis.

Durant la procédure nous nous sommes faits le relais de ce mouvement de jeunesse important au sein de notre ville.

Nous avons, d'ailleurs, rencontré chaque d'une partie. Nous avons pu discuter sereinement des solutions envisageables et l'une d'elle semble convenir à l'ensemble des intervenants.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un porteur de projet indépendant à la ville et que c'est aussi le fonctionnaire délégué qui, in fine, délivrera le permis qu'il peut assortir de conditions.

Nous sommes donc confiant sur le devenir du Patro au sein de l'implantation de l'école.